

# DOTATION DE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LES AMÉNITÉS RURALES

## TOUT COMPRENDRE SUR LE DISPOSITIF

Photo de Père Igor sous licence CC-BY-SA

### C'est quoi la dotation pour les aménités rurales ?

La dotation biodiversité devient la dotation pour la valorisation des aménités rurales, laquelle est portée de 40 millions d'euros à 100 millions d'euros en 2024. Cette dotation ne sera ainsi plus limitée aux seuls parcs naturels et zones Natura 2000.

Le terme d'aménités recouvre notamment les forêts, les bois, les cours d'eau, les sols, tout ce qui fait la richesse de nos territoires ruraux, et qui a pour grande vertu de capter le carbone.

**Il n'y a pas d'obligation concernant l'utilisation de la dotation mais elle représente l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire.**

### Qui est concerné

Les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée.

La dotation est répartie entre les communes éligibles en fonction de leur population, d'une part, et de la superficie de leur territoire couverte par cette aire protégée, d'autre part.

### Critères d'attribution individuelle

#### Les conditions d'éligibilité des communes

**Sont éligibles, les communes rurales dont le territoire terrestre :**

- Soit comprend au moins 350 hectares en aire protégée ;
- Soit comprend au moins 10 hectares en zone de protection forte ;
- Soit est couvert à plus de 80 % par une aire protégée ;
- Soit est couvert à plus de 50 % par un site Natura 2000 mentionné à l'article L. 414-1 du code de l'environnement ;

#### Les modalités de calcul

**L'introduction de coefficients de pondération :**

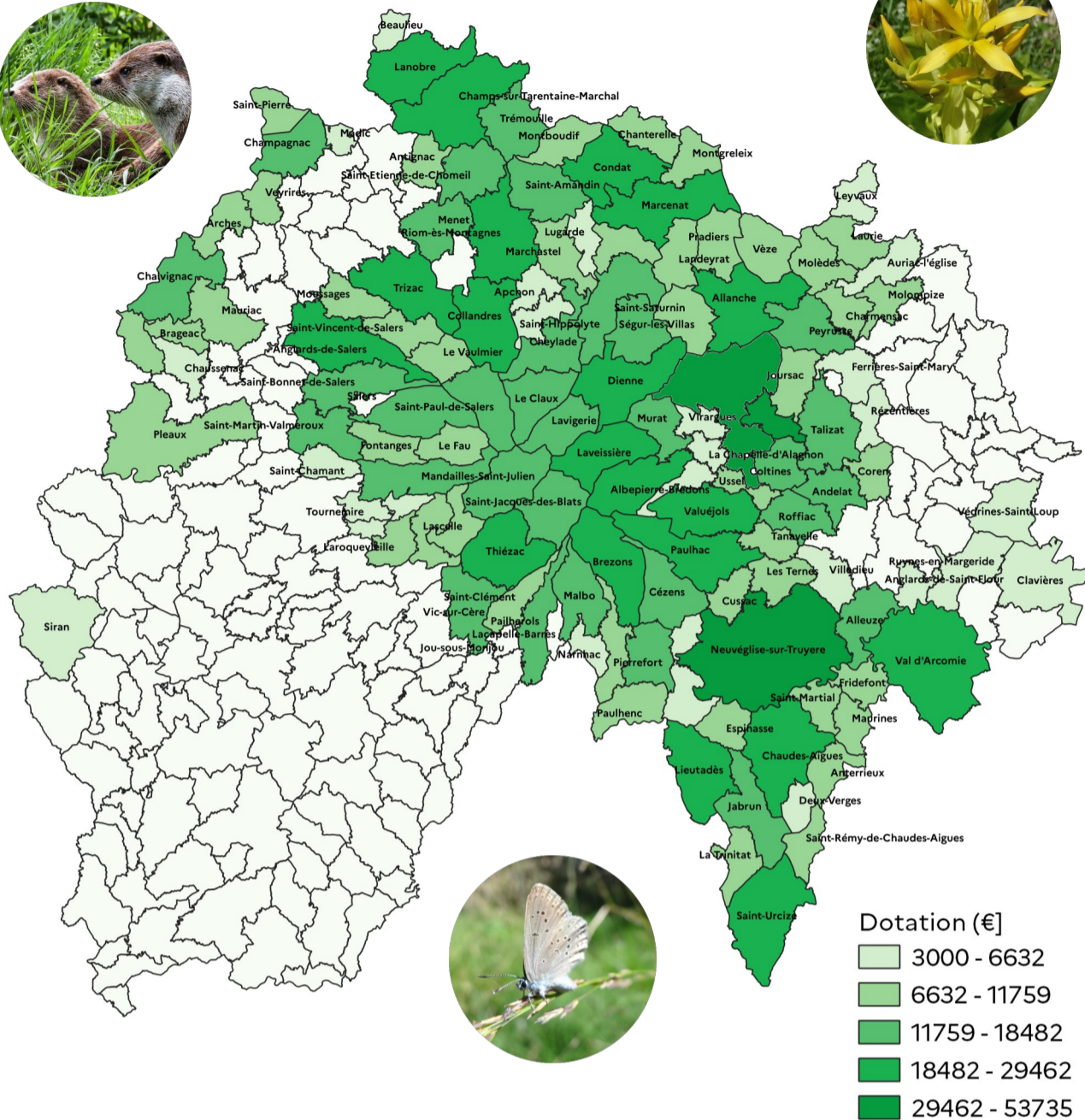
- Pour les zones de protection forte, le montant de la dotation est multiplié par 2
- Pour les sites Natura 2000, le montant de la dotation est multiplié par 1,5

#### Les modalités de prise en compte des aires protégées

**Code général des collectivités territoriales :**

- Articles R2335-16 à R2335-16-5

# La répartition dans le Cantal



## Exemples d'utilisation de la dotation

### Commune de La Palme (Aude)

Fractions : PNR et site Natura 2000

**Projet mis en place :** réalisation et pose de panneaux d'information et de signalisation en lien avec la gestion de la fréquentation de l'étang communal pour permettre la poursuite d'activités de pleine nature, tout en préservant les zones de quiétude pour les oiseaux.

**Montant du projet :** environ 1 000 €

### Commune de Lamarche (Vosges)

Fraction : site Natura 2000

**Projet mis en place :**

- installation de 8 nichoirs destinés à accueillir diverses espèces d'oiseaux
- installation d'un hôtel à insectes, accompagné d'un panneau d'information
- plantation de 30 arbres fruitiers hautes-tiges de variétés rustiques.

**Montant du projet :** 3 198 €

## La dotation pourrait participer à :

- la **renaturation des cours d'écoles** (végétalisation, désimperméabilisation...);
- la réalisation d'**inventaires** faune et flore, de **travaux de restauration** ou d'aménagements favorables à la biodiversité sur les terrains ou mares communales ;
- la création d'un espace type « **Aire terrestre éducative** » à destination d'habitants (jeunes ou moins jeunes) pour qu'ils participent à sa gestion et sa valorisation ;
- l'aménagement du bâti communal en faveur des chauves-souris et la **pose de nichoirs** adaptés à différentes espèces ;
- l'aménagement d'espaces publics à proximité des écoles pour faciliter " **l'école du dehors** " en coopération avec les élus, enfants et enseignants ;
- l'information et la **sensibilisation** des habitants avec la réalisation de sorties nature accompagnées sur la commune ;
- la **récupération des eaux** pluviales au niveau des bâtiments communaux...

## contact et renseignements



Direction départementale des territoires  
Guillaume BOUROUHEAU  
Chargé de mission politiques de biodiversité

ddt-sefrn-biodiversite@cantal.gouv.fr  
04 63 27 66 21

**Bien d'autres actions,  
petites ou grandes,  
sont possibles sur votre commune  
Faites nous part de vos idées !**

